



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2022

Délibération n° 112-2022  
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Thérèse FICHET à Mickael PEREIRA, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Hugues CANTEL, Justine REPEL, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

### Objet :

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 16 SEPTEMBRE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022**

---

### Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

---

### Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjoint ;

**DECISION N° 122-2022 portant validation du devis de la société VEOLIA pour les travaux de renouvellement de branchement au 46 rue de Lisieux**

- De valider le devis de la société VEOLIA pour les travaux de renouvellement de branchement au 46 rue de Lisieux d'un montant de 16 007,11 € HT.

**DECISION N° 123-2022 portant validation du devis de la société Inmac-wstore pour le stockage des sauvegardes du système d'information**

- De valider le devis de la société Inmac-wstore pour le stockage des sauvegardes du système d'information d'un montant de 6 327,02 € HT

**DECISION N° 125-2022 portant validation de la convention avec l'association Confluent d'Art pour un salon d'Automne**

- De valider la convention avec l'association Confluent d'Art pour l'organisation d'un salon d'Automne

**DECISION N° 126-2022 portant validation de convention de prêt d'œuvres avec le musée Daubigny pour l'exposition « impressions au fil de l'Oise »**

- De valider la convention de prêt de sept œuvres du musée des beaux-arts de Bernay avec le musée Daubigny pour agrémenter leur exposition « impressions au fil de l'Oise »

**DECISION N°127-2022 portant validation de l'offre de la société STEEV pour la réhabilitation des accès à la cour d'école maternelle Jean Moulin**

- De valider l'offre de la société STEEV pour la réhabilitation des accès à la cour d'école maternelle Jean Moulin d'un montant de 17 054,92 € HT

**DECISION N°128-2022 portant validation du devis de la société CPO pour la livraison de GNR**

- De valider le devis de la société CPO pour la livraison de GNR d'un montant de 2 487,50 € HT.

**DECISION N°129-2022 portant validation du devis de la société ABC Informatique pour la sécurisation des systèmes d'information**

- De valider le devis de la société ABC Informatique pour la sécurisation des systèmes d'information d'un montant de 5 390 € HT

**DECISION N°130-2022 portant validation du contrat de maintenance du réseau de fibres optiques**

- De valider le contrat de maintenance du réseau de fibres optiques avec la société AXIANS et de permettre le paiement du contrat selon les stipulations contractuelles

**DECISION N° 131-2022 portant achat de cadeaux et de cartes cadeaux pour l'arbre de Noel de la Ville de Bernay**

- De commander des cadeaux chez Joué Club Entreprise dont les montants varient entre 10,83 €HT et 33,33 €HT,
- De commander des cartes cadeaux chez les commerçants suivants :
  - o Intersport à Bernay, d'un montant unitaire de 40 €TTC,
  - o Nocibé à Bernay, d'un montant unitaire de 40 €TTC,
  - o Yves Rocher à Bernay, d'un montant unitaire de 40 €TTC,
  - o À l'Eure des livres à Bernay, d'un montant unitaire de 25 €TTC (enfants entre 0 et 10 ans) et de 40 €TTC (enfants à partir de 11 ans),
- Que les prix seront réglés en application du nombre réellement commandé figurant sur les bons de commandes.

**DECISION N° 132-2022 portant validation de la convention de tournage avec Monsieur Julien HUBERT**

- De valider la convention avec Monsieur Julien Hubert pour réaliser le tournage de la chanson « dernière fois »

**DECISION N°133-2022 portant validation de la proposition de la société DSO pour le spectacle « banquise girls » concernant l'ouverture de Bernay Scintille**

- De valider la proposition de la société DSO pour le spectacle « banquise girls » concernant l'ouverture de Bernay Scintille d'un montant de 2 450 € HT.

**DECISION n°134-2022 portant validation de la proposition de la société DSO pour le spectacle « vérificateurs de Noel » pour l'animation du marché de Noel**

- De valider la proposition de la société DSO pour le spectacle « vérificateurs de Noel » pour l'animation du marché de Noel d'un montant de 2 700 € HT.

**DECISION n°135-2022 portant validation du devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure « Bernay Info » n°92**

De valider le devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure « Bernay Info » n°92 d'un montant de 2 276 € HT

**DECISION n°136-2022 portant validation du devis de la société Viafrance pour des travaux de réfection et élargissement de l'escalier entre les rues de Bretagne et d'Alsace-Lorraine**

De valider le devis de la société Viafrance pour des travaux de réfection et élargissement de l'escalier entre les rues de Bretagne et d'Alsace-Lorraine d'un montant de 60 553,36 € HT

**DECISION n°137-2022 portant validation du devis de la société Team Réseaux pour des travaux d'éclairage du parc des expositions**

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour des travaux d'éclairage du parc des expositions d'un montant de 13 240 € HT

**DECISION n°138-2022 portant validation du devis de la société SATER pour la réalisation d'un hydrocurage et une inspection télévisuelle du réseau d'eau pluviale**

- De valider le devis de la société SATER pour la réalisation d'un hydrocurage et une inspection télévisuelle du réseau d'eau pluviale d'un montant de 5 025 € HT

**DECISION n°139-2022 portant validation du devis de la société Sonepar pour l'achat d'alarmes et télé-transmetteurs GSM**

- De valider le devis de la société Sonepar pour l'achat d'alarmes et télé-transmetteurs GSM d'un montant de 8 991,33 € HT

**DECISION n°141-2022 portant validation de la convention de partenariat avec l'association Bleu Banane**

De valider la convention de partenariat avec l'association Bleu Banane

**DECISION n°145-2022 portant validation des offres du marché de travaux d'urgence au niveau du transept et du chœur de la basilique ND de la Couture**

D'attribuer le marché de travaux d'urgence au niveau du transept et du chœur de la basilique ND de la Couture comme suit :

Lot	Entreprise	Montant
N°1 – maçonnerie / pierre de taille	TERH	51 939,00 € HT
N°2 - couverture	UTB	73 710,00 € HT

D'autoriser le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché

**DECISION n°146-2022 portant validation des offres du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la phase 1 sur la basilique ND de la Couture**

D'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la phase 1 sur la basilique ND de la Couture comme suit :

- Montant ferme et unique de 29 000 € HT valant études de conception
- Montant en application du taux indicatif de référence sur la part de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la suite des études de maîtrise d'œuvre
- De valider la réalisation d'une mission OPC d'un montant ferme de 3 835,82 € HT

De valider le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché.

**Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus**

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 23/11/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

